



Groupement Régional des Ingénieurs et Experts Forestiers des Provinces de l'Est (G.R.I.E.F)

Le G.R.I.E.F. est une association regroupant des Experts Forestiers membres de la Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois (CNIEFEB) ayant pour rôle :

- De représenter et de défendre les intérêts des adhérents et de leurs clients au niveau local,
- D'organiser la profession et de garantir un service de qualité par des professionnels agréés,
- D'organiser différentes prestations comme par exemple les ventes de bois groupées par appel d'offre.
- D'améliorer et de promouvoir la sylviculture et ses méthodes dans le respect de la Nature et de l'Environnement.
- De favoriser le regroupement des propriétaires sylviculteurs et de tout intervenant dans les structures foncières de nature à valoriser les produits forestiers.
- D'informer et conseiller toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées, propriétaire d'une forêt de toute surface intéressée par la gestion de sa forêt.

L'expert Forestier...

- Homme d'expérience aux compétences reconnues par le Ministère de l'Agriculture (Titre protégé par la loi), familiarisé avec les lois et les règles juridiques spécifiques à cette discipline, trait d'union entre les producteurs et les industries de première transformation.
- Homme de terrain en contact permanent avec son mandant, les organismes forestiers, les administrations, ayant une connaissance des problèmes fonciers, économiques et techniques liés à la forêt.
- Homme de confiance : secret professionnel, indépendance totale, il engage chaque jour sa responsabilité et sa réputation.
- Homme de conciliation, son bon sens et son équité présentent toutes garanties pour le règlement amiable des litiges.
- Partenaire privilégié du propriétaire forestier, et de toute personne responsable d'une partie d'espace boisé, il peut également être inscrit sur les registres des Experts Judiciaires par la cour d'appel ou du Tribunal Administratif de leur région respective.

L'Expert Forestier vous apporte :

- Des conseils techniques, administratifs, juridiques, économiques et fiscaux avec intervention auprès des administrations concernées.
- Une Expertise amiable ou judiciaire en vue d'une expropriation, il détermine l'indemnité pour servitudes, incendie.
- L'évaluation des peuplements, estime la valeur vénale et de conservation en préparation à une donation, un partage, un achat ou une vente.
- L'étude du plan simple de gestion, du plan d'aménagement des prévisions financière d'investissement avec devis pour subventions, du plan aménagement de l'espace rural, la mise en place des contrats d'approvisionnement.
- Des prestations de gestion et de sylviculture de votre forêt : martelage et estimation de coupe avec mise en marché, travaux de boisement, de conversion, d'infrastructure, et d'assainissement.

Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts en Bois (CNIEFEB)

La Compagnie

- A pour objet d'assurer la défense des intérêts moraux et matériels de ses membres.
- Créer des liens entre eux.
- Procède à toutes études et toutes actions qui favorisent le développement de la profession ou la qualification de ses membres.
- Veille à l'établissement et au respect de la déontologie propre à ses membres.
- Représente ses membres auprès des pouvoirs publics et de tous organismes.
- Assure la promotion des actions de formation professionnelle concernant la forêt, le bois, l'espace rural ou l'environnement.

Délégué Régional du CNIEFEB: Évrard DE TURCKHEIM

Groupement Régional des Ingénieurs et Experts Forestiers de Bourgogne, Champagne Ardennes, Lorraine et Alsace (G.R.I.E.F.)

10 rue des Dominicains

54000 Nancy

Tél. : 03 83 32 08 85

Fax : 03 83 35 62 50

E-mail : grief@foret-bois.com

Président: Arnaud MICHAUT

Le GRIEF est membre du GIPEBLOR

